



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/25
14 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-septième réunion
Bangkok, 16 – 20 juillet 2012

PROPOSITION DE PROJET : GHANA

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, première tranche) PNUD/Italie

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

Ghana

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	Italie, PNUD (agence principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (groupe I de l'annexe C)	Année : 2011	30,71 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2011	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale dans le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b						5,9			5,9
HCFC-22						24,8			24,8

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Données de référence 2009 - 2010 :	57,3	Point de départ de l'élimination totale durable	57,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE À UN SOUTIEN FINANCIER (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	20,05	Restante :	37,25

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Italie	Élimination de SAO (tonnes PAO)		0,8		0,9		0,8		0,8		3,3
	Financement (\$US)	0	67 800	0	79 100	0	73 450	0	67 800	0	288 150
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	2,6	0,0	2,4	0,0	2,5	0,0	1,6	1,5	10,5
	Financement (\$US)	0	215 000	0	204 250	0	209 625	0	134 375	130 409	893 659

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Consommation maximum aux termes du Protocole de Montréal			S.o.	S.o.	S.o.	57,30	57,30	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	37,25	S.o.
Consommation maximum permise (tonnes PAO)			S.o.	S.o.	S.o.	57,30	57,30	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	37,25	S.o.
Financement convenu (\$US)	Italie	Coûts du projet	70 000		60 000		70 000		65 000		60 000			325,000
		Coûts d'appui	9 100		7 800		9 100		8 450		7 800			42,250
	PNUD	Coûts du projet	200 000		200 000		190 000		195 000		125 000	121 311		1 031 311
		Coûts d'appui	15 000		15 000		14 250		14 625		9 375	9 098		77 348
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		270 000
		Coûts d'appui	24 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0		24 100
Somme totale demandée à la présente réunion aux fins d'approbation (\$US)		Coûts du projet	0	0	260 000	0	0	0	0	0	0	0		260 000
		Coûts d'appui	0	0	22 800	0	0	0	0	0	0	0		22 800

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale et au nom du gouvernement du Ghana, soumet à la 67^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la somme totale de 282 800 \$US, comprenant 200 000 \$, plus les coûts d'appui à l'agence de 15 000 \$US pour le PNUD, et 60 000 \$US, plus les coûts d'appui de 7 800 \$US pour le gouvernement de l'Italie. La proposition est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première année du plan de gestion de l'élimination des HCFC et des plans annuels de mise en œuvre de 2012 et de 2013.

Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Ghana à sa 61^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici à la fin de 2019. La somme totale de 1 356 311 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 119 598 \$US, a été approuvée pour le projet, en principe. La 61^e réunion du Comité exécutif a aussi approuvé la somme de 200 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 15 000 \$US pour le PNUD, et 70 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 9 100 \$US pour le gouvernement de l'Italie, pour la mise en œuvre de la première année du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

3. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation : l'enregistrement et l'accréditation de tous les importateurs et les distributeurs de HCFC et d'équipement à base de HCFC, l'établissement et l'application des quotas d'importation de HCFC, l'établissement d'un quota d'importation d'équipement de réfrigération usagé, des consultations sur l'harmonisation de la réglementation et l'élaboration de lignes directrices sur l'utilisation sécuritaire des frigorigènes à base d'hydrocarbures, pour lesquelles des activités de suivi sont prévues pour 2012-2014. Trois techniciens ayant été formés en Italie formeront les techniciens en réfrigération locaux au Ghana. Le manuel de référence rapide a été mis à jour afin d'y inclure de l'information sur la technologie à base d'hydrocarbures, l'équipement et les outils de base ont été achetés et seront utilisés pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche, et les activités de sensibilisation et d'information du public ont été entreprises avec la collaboration partielle de la Commission de l'énergie dans le cadre du programme d'efficacité énergétique financé par l'entremise du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

4. Une part de 245 617 \$US des 270 000 \$US approuvés pour la première tranche avait été décaissée ou engagée en date de mai 2012. Le solde de 24 383 \$US sera décaissé en 2012.

Plans annuels pour la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

5. Les principales activités suivantes seront mises en œuvre de 2012 à 2014 :

- a) Resserrement du cadre juridique pour la gestion des HCFC réalisé en permettant l'utilisation sécuritaire des frigorigènes à base d'hydrocarbures et en mettant sur pied un programme d'accréditation des techniciens qui manipuleront les frigorigènes naturels. La formation des 50 agents de douane et responsables de l'application qui formeront à leur tour 450 agents supplémentaires, l'achat de 45 trousseaux d'identification des SAO pour les agents de douane et des ateliers de consultation à l'intention des autorités compétentes, les importateurs et les distributeurs de SAO et des associations de réfrigération afin de

promouvoir la manipulation et l'utilisation sécuritaires des frigorigènes naturels figurent aussi au programme des activités (Italie, 60 000 \$US);

- b) Programme d'assistance technique à l'intention du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération comprenant la formation et l'accréditation de 700 techniciens en réfrigération en bonnes pratiques d'entretien, la mise à niveau du centre de formation en réfrigération en lui fournissant les trousseaux d'entretien et de l'équipement de base, et la présentation de trois ateliers de récupération/adaptation (PNUD, 139 150 \$US);
- c) Un groupe de surveillance du projet comprenant la mise en œuvre d'un système de suivi sans papier (PNUD, 60 850 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

6. La consommation de référence de HCFC aux fins de conformité a été fixée à 57,3 tonnes PAO, à partir de la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2009 et 2010, indiquée au tableau 1. Lors de la 61^e réunion, le gouvernement du Ghana a accepté d'établir le point de départ de la réduction globale de sa consommation de HCFC à partir de la consommation moyenne prévue de 49,5 tonnes PAO pour 2009 et 2010, c'est-à-dire 7,8 tonnes PAO de moins que la valeur de référence établie.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Ghana (2006-2010, aux termes de l'article 7)

HCFC	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Référence
Tonnes métriques							
HCFC-22	296,5	324,4	335,4	961,9	587,9	451,63	774,9
HCFC-142b	73,9	24,5	49,2	375,7	74,4	90,31	225,1
Total (tm)	370,4	348,9	384,6	1 337,6	662,3	541,94	1 000,0
Tonnes PAO							
HCFC-22	16,3	17,8	18,4	52,9	32,3	24,84	42,6
HCFC-142b	4,8	1,6	3,2	24,4	4,9	5,87	14,7
Total (tonnes PAO)	21,1	19,4	21,6	77,3	37,2	30,71	57,3

7. La consommation de HCFC-22 est passée de 961,9 tm (52,9 tonnes PAO) à 451,63 tm (24,84 tonnes PAO) de 2009 à 2011, tandis que la consommation de HCFC-142b est passée de 375,7 tm (24,4 tonnes PAO) à 90,31 tm (5,87 tonnes PAO), ce qui représente une réduction de 46,6 tonnes PAO en deux ans. La consommation estimative de 30,71 tonnes PAO pour 2011 représentait déjà 26,59 tonnes PAO de moins que la consommation de référence aux fins de conformité de 57,3 tonnes PAO. Le PNUD a expliqué que la réduction de la consommation a été respectée grâce au quota de consommation fondé sur le niveau d'importation de 2008 imposé par le gouvernement, sous réserve d'une demande accrue du marché. Le quota a été maintenu à ce niveau en raison de l'absence de demandes d'importations supplémentaires de HCFC. Au cours des années qui ont suivi la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC, certaines entreprises ayant entrepris l'expansion de leurs activités de réfrigération à base de HCFC ont semblé suivre l'élan donné par les fournisseurs de faire la transition à des frigorigènes sans HCFC. Le projet actuel du FEM/PNUD sur l'efficacité énergétique des réfrigérateurs et l'interdiction imminente d'interdire l'importation de réfrigérateurs et de congélateurs usagés semblent aussi avoir influencé la consommation de HCFC.

8. En ce qui concerne le quota d'importation de HCFC pour l'année 2012 et suivantes, le PNUD a indiqué que le gouvernement du Ghana a décidé de fixer le quota d'importation à 35,3 tonnes PAO pour 2012, c'est-à-dire 22,0 tonnes PAO sous la consommation de référence de 57,3 tonnes PAO. Le quota d'importation pourrait être maintenu au même niveau pour 2013 et 2014, selon les importations réelles de 2012.

9. Le PNUD a ajouté que le programme d'assistance technique pour la mise à niveau de l'équipement de réfrigération avait initialement comme objectif de présenter et de promouvoir la reconversion des climatiseurs résidentiels à base de HCFC à une technologie de frigorigènes à base de R-290 (propane) et de susciter la confiance des consommateurs quant à leur efficacité et leur utilisation sécuritaire. Il a aussi indiqué que le prix au kilogramme du R-290 varie de 2,60 \$US à 3,50 \$US, un prix inférieur aux 5,15 \$US/kg du HCFC-22.

Révision de l'accord du plan de gestion de l'élimination des HCFC

10. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Ghana a été approuvé avant l'adoption de la consommation de référence de HCFC aux fins de conformité. En conséquence, en approuvant le plan de gestion de l'élimination des HCFC, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'actualiser l'Appendice 2-A (« Objectifs et financement ») de l'accord avec les chiffres de consommation maximum admissible et d'informer le Comité exécutif de la consommation maximum admissible ainsi établie (décision 61/42 e)). Les paragraphes en question de l'accord ont été actualisés à partir des données déclarées par le gouvernement du Ghana en vertu de l'article 7 et du calendrier d'élimination révisé, et un nouveau paragraphe a été ajouté indiquant que l'accord révisé remplace l'accord conclu à la 61^e réunion, comme indiqué à l'annexe 1 au présent document. L'accord intégral révisé sera joint en annexe au rapport final de la 67^e réunion.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note :

- a) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC au Ghana;
- b) Que le Secrétariat a actualisé le paragraphe 1 de l'Appendice 1-A, « Substances » et l'Appendice 2-A « Objectifs et financement » de l'accord entre le gouvernement du Ghana et le Comité exécutif, conformément à la consommation de référence établie aux fins de conformité, et que le nouveau paragraphe 16 a été ajouté afin de préciser que le nouvel accord remplace l'accord conclu à la 61^e réunion, comme indiqué à l'annexe 1 au présent document;
- c) Que le point de départ révisé pour l'élimination globale durable de la consommation de HCFC est de 57,3 tonnes PAO, calculée à partir de la consommation réelle de 77,3 tonnes PAO déclarée pour l'année 2009 et de la consommation de 37,02 tonnes PAO déclarée pour l'année 2010, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

12. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la deuxième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Ghana, et des plans de mise en œuvre de 2012 et de 2013 correspondants, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	200 000	15 000	PNUD
b)	Première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	60 000	7 800	Italie

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU GHANA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBONES

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras aux fins de référence)

1. Le présent accord représente l'entente conclue entre le Ghana (« le pays ») et le Comité exécutif en ce qui a trait à la réduction de l'usage réglementé de substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les «Substances») à un niveau durable indiqué à l'appendice 2-A (« Objectifs et financement). Ce qui correspondrait à **37,25** tonnes PAO avant le 1^{er} janvier 2020 en vertu du calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

2. Le pays convient de respecter les limites de consommation annuelles des substances, tel que l'indique la ligne 1.2 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent accord. Il consent, en acceptant le présent accord et lorsque le Comité exécutif s'acquitte de ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, à renoncer à toute demande ou allocation de fonds supplémentaires du Fonds multilatéral pour toute consommation de substances dépassant le niveau indiqué à la ligne 1.2 de l'appendice 2-A, correspondant à l'étape de réduction en vertu du présent accord pour toutes les SAO indiquées à l'appendice 1-A, et pour toute consommation des substances dépassant le niveau défini aux lignes **3.3 et 3.6**.

16. Cet accord actualisé remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Ghana et le Comité exécutif à la 61^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	42,6
HCFC-142b	C	I	14,7
Total			57,3

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

Ligne	Détails	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	S.o.	57,30	57,30	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	37,25	S.o.
1.2	Consommation maximale totale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	S.o.	57,30	57,30	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	37,25	S.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (US \$)	200 000	0	200 000	0	190 000	0	195 000	0	125 000	121 311	0	1 031 311
2.2	Coûts d'appui de l'agence principale (\$ US)	15 000	0	15 000	0	14 250	0	14 625	0	9 375	9 098	0	77 348

Ligne	Détails	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérante (Italie) (US \$)	70 000	0	60 000	0	70 000	0	65 000	0	60 000	0	0	325 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérante (\$ US)	9 100	0	7 800	0	9 100	0	8 450	0	7 800	0	0	42 250
2.5	Total du financement convenu (\$ US)	270 000	0	260 000	0	260 000	0	260 000	0	185 000	121 311	0	1 356 311
2.6	Total des coûts d'appui (\$ US)	24 100	0	22 800	0	23 350	0	23 075	0	17 175	9 098	0	119 598
2.7	Total des coûts convenus (\$ US)	294 100	0	282 800	0	283 350	0	283 075	0	202 175	130 409	0	1 475 909
3.1.1	Élimination totale de HCFC-22 dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)												5,35
3.1.2	Élimination de HCFC-22 dans les projets approuvés précédemment (tonnes PAO)												0,00
3.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22												37,25
4.1.1	Élimination totale de HCFC-142b dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)												14,70
4.1.2	Élimination de HCFC-142b dans les projets approuvés précédemment (tonnes PAO)												0,00
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-142b												0,00

- - - - -